



REGLEMENT INTERIEUR **DU CONSEIL DES JEUNES D'ARDRES**

Préambule:

Né d'une volonté politique d'établir un dialogue avec les jeunes, le Conseil des Jeunes (CDJ) doit garantir à ces derniers une expression authentique qui, seule, permettra des réalisations adaptées au contexte et aux particularités de la ville. Dans la limite du cadre de la collectivité locale seront favorisés les projets émanant exclusivement des jeunes, sur la base du volontariat. Ceci suppose de placer le jeune au cœur de l'action et de valoriser ses idées, tout en gardant à l'esprit que la première mission des membres du CDJ est d'être les représentants actifs de la jeunesse ardrésienne.

À ce titre, le conseil porte en lui un concept à la fois pédagogique et d'éducation à la citoyenneté qu'il est essentiel de préserver.

Article 1 : COMPOSITION

Le CDJ est composé de 6 membres minimum répartis comme suit :

- Des élus: le Maire de la Commune et les Adjoints référents.
- Des jeunes âgés de 9 à 13 ans choisis par la Municipalité selon des critères précis et en veillant à respecter la représentativité par âge et sexe.

Article 2 : MODALITES DE CANDIDATURE

Toute personne âgée de 9 (anniversaire dans l'année civile) à 13 ans inclus, résidant sur le territoire communal, peut faire acte de candidature au Conseil des Jeunes.

Le CDJ est basé sur le principe du volontariat ; il suffit d'être volontaire en faisant acte de candidature, lequel sera accompagné d'une autorisation parentale.

Un candidat au CDJ peut devenir membre en cours de mandat à condition d'avoir reçu l'approbation des autres membres installés.

Article 3 : FONCTIONS

Les membres du CDJ représentent les jeunes ardrésiens.

Dans cet esprit, ils participent aux travaux du Conseil des Jeunes pendant la durée de leur mandat, à raison approximativement d'une séance plénière par trimestre, d'une séance en commission municipale, éventuellement complétée par des temps de travail thématiques si nécessaire.

Chaque réunion doit faire l'objet d'un compte-rendu.

Les membres du CDJ assurent la continuité de cette instance en préparant le renouvellement du mandat.

A l'invitation du Maire, ils peuvent intervenir lors d'un conseil municipal afin d'exposer un projet les concernant.

En tout état de cause, le CDJ n'a qu'un rôle consultatif et non décisionnel dans l'élaboration des projets.

Article 4 : DUREE

Les membres du CDJ s'engagent pour un mandat de deux ans renouvelable (à compter de la date d'investiture).

Toute personne intégrant le CDJ en cours de mandat sera cooptée jusqu'à la date d'investiture la plus proche et pourra, si elle le souhaite, présenter à nouveau sa candidature pour le mandat suivant.

Article 5 : DEVOIRS DES MEMBRES

Les membres du CDJ étant mineurs, ils sont sous la responsabilité d'animateurs pendant les activités.

Une autorisation d'absence faite par le titulaire de l'autorité parentale est nécessaire lorsqu'un Conseiller Jeune doit quitter une séance de travaux du CDJ avant la fin de celle-ci.

Contrairement aux réunions de travail, aucun encadrement des jeunes n'est assuré lors des événements de la ville d'Ardres (manifestations, théâtre, match, ...) auxquels les membres du CDJ sont invités. Les parents restent alors seuls responsables de leur enfant.

Article 6 : REPRESENTATION EXTERIEURE

En ce qui concerne les manifestations municipales auxquelles les membres du CDJ sont invités, ceux-ci doivent informer le service Communication de leur souhait d'y participer ou non.

Article 7 : DEMISSION / EXCLUSION

Toute démission doit faire l'objet d'une lettre écrite auprès du Maire et cosignée de l'autorité parentale.

Trois absences non fondées et/ou n'ayant pas fait l'objet d'excuse préalable au cours du mandat feront l'objet d'une réflexion sur l'exclusion définitive du Conseil des Jeunes. Le comportement des membres durant leur représentation au sein du CDJ doit évidemment être irréprochable.

Fait à ARDRES, Le ...

Signature du candidat (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONSEIL DES JEUNES ARDRESIENS
DOSSIER DE CANDIDATURE 2015

NOM, Prénom:

| Fille | Garçon

Adresse:

.....

.....

Date de naissance :.....

Etablissement scolaire :.....

QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

Imaginez que votre candidature soit retenue comme membre du conseil des jeunes ardresiens...

- 1- Un conseil des jeunes, ça peut servir à quoi ?

- 2- Sur quel thème proposeriez-vous de constituer un groupe de travail et quelle serait votre première proposition d'action ?

- 3- Comment pensez-vous faire pour être le porte-parole des jeunes qui vous entourent ?

Et si on parlait d'Ardres...

- 4- Quel est votre avis général sur votre ville ?

- 5- Quels sont pour vous ses atouts ?

- 6- Quels sont pour vous ses points d'amélioration ?

- 7- Quelles solutions pourriez-vous proposer ?

- 8- A Ardres, il existe plusieurs lieux d'accueil ou de rassemblement de jeunes. Pourriez-vous en citer quelques-uns ?

9- Etes-vous informé(e) des événements organisés pour les jeunes Ardrésiens ?

Très bien • bien • assez bien • pas assez • pas du tout •

10-Par quels moyens êtes-vous informé(e) des activités, manifestations, rencontres pour les jeunes d'Ardres?

Parlez-nous un peu de vous...

11-Vos goûts : j'aime bien...

12- Vos ambitions : j'aimerais devenir...

13- Quels sont vos loisirs ?

14- Avez-vous déjà représenté des jeunes ?
(délégué de classe, porte-parole d'un groupe de jeunes)

Non • Oui •

dans quel contexte ?

15- Etes-vous membre d'un groupe, d'une association ou d'un club sportif ?

Non • Oui • Lequel ?

16- Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ? (association, club sportif...)

17- En quelques lignes, présentez les raisons pour lesquelles vous aimeriez participer au Conseil des Jeunes de votre ville.

Merci de retourner ce dossier en Mairie
rue des Lombards
62610 - ARDRES

AUTORISATION PARENTALE

**CANDIDATURE AU
CONSEIL DES JEUNES ARDRESIENS**

Je soussigné(e).....

Domicilié(e).....

.....

Téléphone.....Portable.....

Autorise mon enfant

N'autorise pas mon enfant

NOM.....**PRENOM**.....

Date de naissance :

- à proposer sa candidature au poste de membre du conseil des jeunes ardrésiens pour la mandature 2015/2017.

- demande que mon enfant attende sur les lieux de la réunion, l'arrivée de l'adulte responsable.

OUI

NON

- accepte que mon enfant soit photographié au titre de conseiller des jeunes ardrésiens et que, dans ce cadre, son image soit le cas échéant, utilisée et diffusée.

OUI

NON

SIGNATURE DU CANDIDAT (précédée de la mention « certifie avoir pris connaissance du règlement »)

SIGNATURE :

PERE MERE TUTEUR LEGAL

Fait à Ardres, le.....

Réponse :
Monsieur le Maire
Mairie d'Ardres
Rue des Lombards
62610 - Ardres